

CONSEIL DU 2E ARRONDISSEMENT
Mercredi 8 novembre 2023
18h30

La séance est ouverte à 18h30

Le mercredi 8 novembre 2023, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 30 octobre 2023 en séance par Monsieur le Maire du 2e arrondissement.

* * * * *

PRÉSIDENT : M. Pierre OLIVER

SECRÉTAIRE ÉLU : M. Valentin LUNGENSTRASS

PRÉSENTS : Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Denis BROLIQUIER ; M. Jean-Stéphane CHAILLET ; Mme Anne-Sophie CONDEMINE ; M. Olivier FERNOUX ; Mme Pauline GROSJEAN ; Mme Maryll GUILLOTEAU ; M. Valentin LUNGENSTRASS ; M. Jean-Bernard NUIRY, M. Pierre OLIVER ; M. François ROYER ; Mme Florence VERNEY-CARRON.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC DEPÔT DE POUVOIR :

M. Roland BERNARD (pouvoir à M. Pierre OLIVER) ; Mme Nathalie CARLINO (pouvoir à M. Olivier FERNOUX)

ABSENTS MOMENTANES : M. Denis BROLIQUIER (pouvoir à M. François ROYER) ; M. Jean-Stéphane CHAILLET (pouvoir à Mme Pauline GROSJEAN).

ABSENTE NON EXCUSÉE : Stéphanie STAN.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

* * * * *

M. le Maire : Mesdames, Messieurs, Chers collègues, bonjour. Soyez les bienvenus pour ce conseil d'arrondissement.

Je déclare ouvert ce conseil d'arrondissement du 8 novembre 2023.

Pour notre séance de ce jour je vais demander à Valentin LUNGENSTRASS d'assurer les fonctions de secrétaire. Merci de procéder à l'appel nominal.

Vous avez tous pris connaissance du procès-verbal du 13 septembre 2023 ? Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 SEPTEMBRE 2023

L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour comprend 25 projets de délibération.

1 - 2023-13957-CMMA2-113 - Adoption et renouvellement de conventions cadre, mixte, de conventions d'occupation temporaire des locaux et d'un contrat de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance - Approbation des conventions et des contrats et autorisation de signature - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction de la petite enfance

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

Mme GROSJEAN : Juste un petit rappel sur le fait que cette crèche est actuellement fermée. Elle est en attente de travaux. On en parlera dans une délibération suivante, pour autant la mise à disposition court toujours et normalement, la crèche devrait rouvrir sur un autre site d'ici la fin de l'année, la subvention est toujours en cours également. Je vous demande de donner un avis favorable.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

2 - 2023-13860-CMMA2-114 - Projet éducatif lyonnais - Programmation complémentaire 2023-2024 - Attributions de subventions, compléments, ajustements - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction éducation

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

3 - 2023-11445-CMMA2-131 - Lyon 2e - Convention d'occupation temporaire du domaine public routier à titre gratuit, consentie par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon, relative à l'aménagement d'une cour d'école pour le groupe scolaire Lamartine sur une portion du domaine public routier métropolitain sis 2 rue Jean Fabre à Lyon 2ème - EI 02001 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction centrale de l'immobilier

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

Mme GROSJEAN : Je vous demanderais de donner un avis favorable bien évidemment, je vais simplement me permettre quelques petites remarques à l'occasion de cette délibération. Tout d'abord, vous verrez que pendant ce conseil nous allons voter plusieurs choses qui ont déjà été faites. Parce que là, les travaux sont déjà faits et on nous demande l'autorisation d'effectuer ces travaux sur le domaine public. J'espère que cela passera parce que sinon on va devoir casser tout ce qui a été fait au mois de juillet ! Cela serait dommage. Ma deuxième remarque va plutôt concerner les premiers retours que l'on a eus sur ces aménagements livrés pour partie à la rentrée et pour quasiment tout le reste au retour de ces vacances. Hier, a eu lieu le conseil d'école de Lamartine et on va dire que les retours sont mitigés notamment en ce qui concerne les copeaux, mais également les plantations. En effet, celles-ci empiètent de nouveau énormément sur l'espace au sol qui avait été rendu disponible et qui finalement est « reperdu » pour la déambulation des enfants. Les équipes étaient un peu déçues qu'on ait de nouveau rogné sur cet espace qu'on avait réussi à gagner. La dernière remarque concernait la qualité des jeux qui ont été installés, visiblement le toboggan ne fait pas l'unanimité non plus. Ce sont des remarques que l'on va faire remonter à la cheffe de projet de la Direction de l'Education pour voir ce qui est encore modifiable ou pas.

M. le Maire : Merci pour ces précisions et c'est vrai qu'il est dommage de payer l'agrandissement d'une cour d'école pour qu'au final nos enfants n'aient pas plus d'espace pour jouer. On peut aussi regretter le temps extrêmement long pour terminer les travaux de la rue Jean Fabre le long de cette cour d'école où on a attendu longtemps les pavés commandés qui n'étaient pas les bons. On a perdu un peu de temps, on le regrette mais on voulait quand même souligner tout cela lors de ce conseil d'arrondissement.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

4 - 2023-11484-CMMA2-133 - "Crèche Eveil Matins - Aménagement et mise en conformité" - Opération n° 02175506 - 32 rue de Condé à Lyon 2ème - Lancement des travaux et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00002 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de la construction - Sous-direction logistique immobilière

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

Mme GROSJEAN : Je vous demande un avis favorable pour le lancement de cette opération, en gardant bien en tête qu'on va perdre des berceaux puisque la nouvelle réglementation ne permettra pas de maintenir 17 berceaux. La crèche rouvrira à 14 berceaux et j'espère que les délais seront tenus puisque cette crèche est fermée depuis juillet 2022. Ces berceaux nous manquent cruellement sur le secteur d'Ainay. Elle devrait rouvrir à la rentrée 2024. J'espère grandement que les délais seront tenus sur ce chantier.

M. le Maire : C'est vrai, que ce soit l'ouverture de la nouvelle crèche à Confluence ou les travaux de mise en conformité d'Eveil Matins, nous allons perdre des berceaux. Trois sur la fusion des deux crèches et trois supplémentaires avec les travaux de mise en conformité. Décidément cela met un peu de plomb dans l'aile au grand projet d'ouverture de 500 places de crèches sur la Ville annoncées par la municipalité en place. On sait déjà qu'ils ne tiendront pas leur promesse.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.**

5 - 2023-13995-CMMA2-136 - "Etablissement d'accueil du jeune enfant Cocons de Blandine - Relocalisation, mise en accessibilité et en conformité" - Opération n° 02057001 - 32 rue Quivogne, à Lyon 2ème - Attribution d'un mandat de maîtrise d'ouvrage - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20002 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de la construction - Sous-direction logistique immobilière

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

M. le Maire : On peut aussi faire une parenthèse pour dire que la réalisation de ces travaux va être faite par la SPL MÉLAC, nouvelle SPL qui a été créée sachant qu'on est déjà dans un périmètre SPL Confluence. On voit qu'il y a une superposition des autorités qui peuvent réaliser ces travaux. On l'avait souligné d'ailleurs en conseil municipal lors de la création de cette SPL. Après, on peut aussi souligner que cet équipement au 32 rue Quivogne est un équipement transféré à la mairie du 2^e arrondissement mais étant donné que demain cela sera une crèche associative, l'équipement a vocation à être redonné à la Mairie Centrale. Et puis, je n'ai pas envie de payer un loyer pour des locaux vides pendant 3 ans donc c'est pour cela que nous allons voter favorablement pour les travaux de cette crèche mais garder quand même à l'esprit que nous allons avoir un local fermé. Il l'est déjà depuis 6 mois avec des relances régulières à la Mairie Centrale sans avoir de réponse rapide. On espère que cela va avancer.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.**

6 - 2023-8958-CMMA2-115 - Lyon 2030 - un jeune dans mon organisation pour la transition écologique et sociale - Soutien à différentes associations pour l'accueil de jeunes volontaires en service civique ou dans le cadre de stages gratifiés pour un montant total de 49 050 euros - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : En 2022, la Ville de Lyon s'est fixé l'objectif d'atteindre la neutralité climatique pour son territoire à horizon 2030. Dans ce cadre, la Ville de Lyon a été retenue par la Commission européenne pour intégrer le programme « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes en 2023 ».

L'atteinte de la neutralité climatique repose sur la mobilisation accrue de la Ville de Lyon sur son patrimoine et les services publics mais aussi de l'implication renforcée des acteurs du territoire, et plus largement des citoyens.

La démarche « Lyon 2030 : inspirons le changement » engagée par la Ville de Lyon, a vocation à faciliter et soutenir l'engagement des jeunes, notamment ceux qui auront 30 ans en 2030 : Assemblée des 40 jeunes et soirées jeunesses.

C'est dans ce contexte que la Ville de Lyon souhaite soutenir les structures qui s'engagent dans la transition écologique, en intégrant dans leurs équipes des jeunes dans le cadre de stages gratifiés ou de volontariat en service public, avec la mise en place en 2023 à titre expérimental « Lyon 2030 : 1 jeune dans mon organisation pour la transition écologique ». La Ville de Lyon viendra aider ces structures en contribuant à la prise en charge significative du coût de jeunes en convention de stage gratifié ou service civique, seulement si les missions sont orientées sur la transition écologique.

Ce dispositif d'aide, versé sous forme de subvention, concerne les jeunes de moins de 30 ans, et pour un montant de 3 000€ maximum par an et par structure (montant calculé selon le nombre de mois de stage).

Pour le 2^e arrondissement deux structures sont concernées : la Maison des jeunes et de la culture Confluence (1 000€) et l'atelier des nouveaux design (2 400€).

Je vous propose pour cette délibération de voter par division parce que dans les 25 structures qui nous sont proposées, nous ne tenons pas à attribuer une subvention à l'association qui s'appelle Alternatiba. Pour ceux qui ne la connaissent pas, elle s'était notamment fait connaître parce qu'ils étaient venus décrocher le portrait d'Emmanuel MACRON en mairie du 2^e, c'est pour dire le niveau de cette association, et je pense que l'argent public n'a pas vocation à financer l'extrême gauche comme cela nous est proposé avec Alternatiba.

Ce que je vous propose, c'est de voter pour les 24 associations qui sont proposées dans la délibération et contre sur l'association Alternatiba.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable***

Vote séparé sur la subvention de l'association ALTERNATIBA :

Pour : Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX, M. Valentin LUNGENSTRASS

Contre : M. Roland BERNARD, Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Denis BROLIQUIER, M. Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Anne-Sophie CONDEMINE, Mme Pauline GROSJEAN, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Jean-Bernard NUIRY, M. Pierre OLIVER, M. François ROYER, Mme Florence VERNEY-CARRON

7 - 2023-15932-CMMA2-116 - Politique funéraire - Orientations stratégiques 2023-2026 - Délégation service au public et sécurité - Direction des cimetières

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : La délégation aux cimetières a longtemps été intégrée à la délégation aux espaces verts, associant de ce fait le funéraire à la gestion paysagère du cimetière.

La Ville de Lyon a souhaité développer une ambition supplémentaire pour ce service public qui touche tous nos concitoyens. En 2022, le Maire de Lyon a fait le choix de désigner un adjoint délégué à la politique funéraire en lui demandant de définir une feuille de route stratégique pour la Ville de Lyon.

Dans cette délibération, il nous est présenté la politique funéraire 2023 / 2026 avec pour propositions :

- Un bien commun à promouvoir avec des investissements ambitieux : la rénovation du crématorium de Lyon, construction d'un ossuaire à Loyasse et construction d'un four à reliquaires à la Guillotière.
- Plusieurs centaines de milliers d'euros par an pour la reprise des concessions funéraires arrivées à échéance, pour garantir de l'espace pour les générations futures.
- La Participation de la Ville de Lyon aux Pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise.
- Un cimetière accessible à tous : la Ville de Lyon souhaite développer une tarification sociale et progressive des concessions funéraires, dans le but de réduire l'inégalité sociale.
- Intégrer la transition écologique dans le service public funéraire.

Il faut noter que c'est avant tout un outil de communication parce que là-dessus, il n'y a pas énormément de nouveauté. Moi, j'avoue que j'en note une, c'est pour cela que l'on va interroger M. Lungenstrass. Nous avons tous eu un rapport comme celui-là qui présente les orientations stratégiques de la Ville de Lyon et je note page 21, « promouvoir la transition écologique à travers la politique funéraire, examiner les opportunités de nouveaux modes de sépultures écologiques » et alors là accrochez-vous bien : « Alors que la crémation s'est très largement démocratisée en seulement quarante ans, plusieurs pays dans le monde expérimentent de nouveaux rites funéraires plus sobres écologiquement. Il est ainsi question d'humusation comme un mode régénératif consistant à transformer le corps en compost afin qu'il serve à la terre ; d'aquamation où le corps devient un résidu d'eau, qui peut être retraité ou utilisé comme fertilisant ; de promession où le corps congelé est ensuite réduit en morceaux lyophilisés. » Parce que la loi ne le permet pas, mais il est écrit noir sur blanc, la Ville de Lyon portera à son tour dans le débat public, l'opportunité de développer des nouvelles sépultures écologiques. La ville de Lyon va essayer de faire passer une loi pour que l'on puisse faire du compost avec le corps humain.

M. FERNOUX : Je ne connais pas ce que je vais dire, je le dis en mon nom et pas au nom de la Mairie Centrale.

Cet été, j'ai rencontré quelqu'un qui militait pour cela dans une association, et alors comme vous l'avez présenté au début, il me l'avait présenté un peu de la même manière. Je me suis dit c'est bizarre, mais bien présenté cela est de penser des cimetières comme des forêts. C'est à la mode aux Etats Unis, mais plutôt que d'avoir un cimetière avec des tombes et un manque de place, c'est d'avoir une forêt qui représente plutôt un cimetière. Au lieu d'une tombe, cela sera des arbres. Il y a de plus en plus de monde qui peuvent être intéressés par cela. Juste dans la présentation, cela peut varier en fonction de ce qu'on en pense. Si on enterre un mort directement au pied d'un arbre, il va faire pourrir l'arbre, il faut que cela passe par un cycle de compostage d'après mes petites connaissances.

M. le Maire : Là c'est écrit : « consistant à transformer le corps en compost afin qu'il serve à la terre ».

M. FERNOUX : Il y a maintenant des rites qui sont pour créer une forêt « mortuaire ».

Mme CONDEMINE : Mais ce n'est pas autorisé par la loi, et Dieu merci. Mais là ce n'est pas du tout présenté comme tu le dis. Il n'est pas question de forêt, il est juste question de dire que les corps vont devenir de l'humus et du compost, c'est dur.

M. FERNOUX : Je peux comprendre que la présentation puisse être dure mais je pense que derrière c'est plutôt une orientation de cimetière sous la forme de forêt.

M. le Maire : Pas de précision du côté de la Mairie Centrale ? Parce que là c'était un avis personnel. Non ? Très bien. Je vous invite à vous abstenir sur cette délibération.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable**

POUR : 3 - Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX, M. Valentin LUNGENSTRASS.

ABSTENTION : 11 - M. Roland BERNARD, Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Denis BROLIQUIER, M. Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Anne-Sophie CONDEMINE, Mme Pauline GROSJEAN, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Jean-Bernard NUIRY, M. Pierre OLIVER, M. François ROYER, Mme Florence VERNEY-CARRON

8 - 2023-13982-CMMA2-117 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2022 - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Mission égalité et hospitalité

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe garanti par la Constitution depuis 1946. Malgré des avancées considérables en faveur des droits des femmes ces dernières années, des discriminations dans de nombreux domaines continuent de s'exercer à l'encontre des femmes.

L'égalité femmes-hommes est un enjeu de société majeur !

La loi du 4 août 2014 impose aux collectivités de plus de 20 000 habitants de constituer un rapport annuel de la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans cette délibération, il nous est présenté le rapport annuel 2022 de la Ville de Lyon, sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes.

Le rapport témoigne des actions de la ville et traite de la politique de ressources humaines de la Ville de Lyon en matière d'égalité professionnelle ; de l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques et vise à promouvoir une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire.

Il n'y a pas de choses significatives qui ont changé depuis l'année dernière.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil prend acte

9 - 2023-14008-CMMA2-128 - Approbation d'une convention partenariale avec la Métropole de Lyon pour l'organisation des Instances Locales de l'Habitat et des Attributions (ILHA) - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction aménagement urbain

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : Les Instances Locales de l'Habitat et des Attributions (ILHA), pilotées par la Métropole de Lyon, en lien avec les communes, rassemblent l'ensemble des acteurs intervenant localement sur la demande de logement social (Etat, bailleurs sociaux, associations volontaires). Dans cette délibération, il nous est présenté les évolutions du dispositif métropolitain des ILHA.

Suite à l'évaluation des ILHA menée par la Métropole en 2020 une nouvelle commission ainsi qu'un nouveau découpage territorial ont été mis en place, afin d'assurer une équité de traitement pour les habitants et d'optimiser le fonctionnement.

C'est dans ce cadre que la commission Maintien dans le Logement (CML) a été créée dans le but de prévenir les expulsions. Cette commission doit se réunir tous les deux mois et est découpée par territoire : Lyon 7 et 8, Lyon 5 et 9, Lyon 3 et 6 et enfin Lyon 1, 2 et 4.

Cette nouvelle commission se déroulera en plus des Commissions Sociales Territorialisées du Logement (CSTL) qui sont maintenues dans chaque arrondissement avec une fréquence de deux mois.

La Métropole associe la Ville de Lyon aux différentes rencontres techniques qui concernent le dispositif des ILHA.

Dans ce cadre, la Ville de Lyon propose de participer à hauteur de 20 000€ afin de soutenir les évolutions.

J'ai un commentaire là-dessus, je participe à ces réunions qui ont lieu tous les deux mois, il faut savoir comment cela se passe. On examine un à un les dossiers des personnes en difficulté sans avoir la moindre proposition de logement en face. Plutôt que d'organiser des réunions supplémentaires, je préférerais qu'on nous propose des logements supplémentaires. Au précédent mandat, on avait 7000 logements qui étaient construits dans la Métropole de Lyon, là, on est à 2000 / 2500 logements. Au premier semestre on était à peine à 800 sur la Métropole lyonnaise. Le sujet de fond, ce n'est pas d'organiser des réunions supplémentaires, mais comment on trouve les logements pour ces personnes qui sont en grande précarité, qui ont souvent des familles qui ont besoin d'un accompagnement et ce ne sont pas ces réunions-là qui nous permettent de trouver des solutions. Je vous propose de voter contre cette délibération.

M. LUNGENSTRASS : Juste pour préciser que la création de cette instance locale vient rationaliser trois instances existantes. L'une sur les problèmes psychologiques des personnes, l'autre sur les impayés et la troisième instance qui fait un mixte de tout cela. L'idée est de rationaliser, de simplifier cette procédure pour être plus efficace sur ce sujet, ce qui n'empêche pas qu'il y aura des instances pour l'attribution des logements.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis défavorable.**

POUR : 3 - Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX, M. Valentin LUNGENSTRASS.

CONTRE : 11 - M. Roland BERNARD, Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Denis BROLIQUIER, M. Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, Mme Pauline GROSJEAN, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Jean-Bernard NUIRY, M. Pierre OLIVER, M. François ROYER, Mme Florence VERNEY-CARRON

10 - 2023-14010-CMMA2-129 - Avis de la Ville de Lyon sur le dossier de réalisation de l'opération "ZAC Confluence Phase 2" - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction aménagement urbain

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : Cette délibération prévoit la deuxième phase d'opération de la ZAC 2 confluence (Zone d'Aménagement Concerté Lyon Confluence 2).

Cette seconde phase prévoit la suppression du projet de deux immeubles de « grande hauteur » sur le cours Charlemagne.

Elle prévoit également une accentuation de la mixité sociale sur les dix derniers îlots qui doivent être commercialisés, l'objectif est de réaliser 1 200 logements répartis comme suit : 60% à caractère social dont 20% via le bail réel solidaire (BRS) et une part de logement locatif social et 40% de logements libres.

Le projet prévoit aussi la construction d'un « super îlot » qui prône un quartier sans voiture, ce « super îlot » prévoit la mise en place de parcours piétons ainsi que la suppression du projet d'un parc automobile et la mise en place d'une voie piétonne.

Enfin 1 800m² sont prévus pour le développement d'activités de l'économie sociale et solidaire et de l'artisanat. Autrement dit, de ce que m'explique la SPL cela va être des bureaux avec un loyer en dessous de celui du marché. Le marché à Confluence est à 250 euros/m² en locatif et là il est proposé à 170 – 180 euros/m² sauf qu'il n'y a aucune loi qui l'encadre. C'est-à-dire que l'investisseur va pouvoir vendre à un prix qui ne correspondra pas forcément à ce qui est écrit sur cette concertation puisque la loi ne prévoit pas d'encadrer les locaux professionnels.

Plusieurs remarques, la première, c'est l'abandon du 2^e parking à Confluence. On le sait sur la 2^e phase que nous étudions aujourd'hui, la nouvelle politique qui a été mise en place par la nouvelle majorité cela a été d'avoir le moins de stationnement possible par logement. On doit être à une place pour 5 logements, si je ne dis pas de bêtises. Je ne siége pas à la SPL Confluence et j'ai eu un rendez-vous en deux ans. Je ne suis pas forcément celui qui est le plus au courant de ce qui se passe à la SPL. Encore une fois c'est la démocratie version nouvelle majorité. Ensuite, le 2^e point que je note et c'est un des points forts c'est la piétonisation, on l'a vu cours Charlemagne, on ne peut pas dire que cela a été un grand succès. D'ailleurs les jeux qui ont été installés sur le site ont déjà été changés trois fois. Ils vont l'être une quatrième fois, puisqu'il y a déjà des trous sur les rampes pour les skates. Encore une fois on n'avance pas forcément dans le bon sens en continuant de piétonner et d'enclaver ce secteur. Ensuite ce que je note c'est la forte concentration de logements sociaux que vous le vouliez ou non, lorsque vous êtes à 60% de logements sociaux, que vous soyez dans le 2^e, à la Duchère ou à Vénissieux, vous n'arriverez pas à intégrer les gens. Vous pouvez mettre toute l'énergie du monde, on pourra faire demain tous les plans de requalification urbain, vous n'arriverez pas à intégrer ces populations.

Je pense que malheureusement cette vision-là a tendance à créer des ghettos. Ce qui me choque particulièrement, c'est que depuis 30 ou 40 ans on essaie de démanteler les ghettos construits à la fin de la guerre. On peut comprendre qu'à la fin de la guerre on avait des difficultés à loger tout le monde, on a dû construire à la va-vite dans les zones périurbaines beaucoup de logements sociaux. Depuis 30 ans, toutes les politiques qui ont été mises en place par les différents gouvernements de droite et de gauche successives ont été faites pour créer de la mixité sociale sur l'ensemble du territoire. Là, ce qui nous est proposé, c'est de reproduire le modèle qui a été fait après 1945. Ce qui n'a pas marché entre 1945 et aujourd'hui, je ne vois pas par quel miracle il fonctionnerait en 2023 chez nous ? On aura aussi l'occasion de l'évoquer à la Confluence. Et peut-être aussi regretter la suppression des deux immeubles de grande hauteur, parce qu'on a un problème de logement, on a des difficultés à pouvoir atteindre le nombre de logements nécessaires pour absorber les nouveaux habitants qui viennent à Lyon. Je ne pense pas que cela soit forcément une bonne chose. Voilà les remarques que j'avais sur cette délibération. On aura évidemment l'occasion de revenir dessus au Conseil municipal.

M. FERNOUX : Juste pour souligner une petite contradiction. La délibération d'avant vous avez voté contre car vous trouvez que la Ville de Lyon n'apporte pas de solution pour les familles qui peuvent vivre dans une certaine précarité. Cette délibération-là, elle vise à faire 60% de logements sociaux sur Confluence. Et vous votez contre parce que justement il y a 60% de logements sociaux. Juste rappeler que le logement social, il y a 75% des lyonnais qui peuvent y prétendre. Alors on entend M. Oliver qui nous dit que cela sera difficile pour l'intégration. On parle de 75% des lyonnais, actuellement si on veut loger un jeune couple qui a fait des études, à tous les 2 ils ne peuvent pas acheter un logement non social. Mais par le biais d'un logement social, un jeune couple dynamique, pourra aller dans ce quartier. Je pense que c'est un bon point. On ne va transformer la presqu'île en une cité des quartiers nord de Marseille. Ce n'est pas le cas.

M. le Maire : 80% de la population française est éligible au logement social en général. La réalité, vous le savez comme moi, que dans les attributions que l'on a, généralement ce sont en priorité ceux qui sont dans les situations les plus précaires. Ce ne sont pas les classes moyennes. Dans les 80% de la population française, il y a aussi les classes moyennes qui sont comptabilisées. Ces gens-là n'auront pas accès au logement social à Confluence. Vous allez avoir beaucoup de PLAI, parce que vous savez que dans le logement social il y a plusieurs catégories. Il n'y a pas de contradiction dans ce que l'on dit. Tout le monde ne doit pas être logé dans le logement social, c'était la vision de l'URSS, ce n'est pas la nôtre. Le logement privé doit permettre aux gens de se loger et plus vous aurez de l'offre, plus vous arriverez à faire baisser les prix. Là, vous avez fait un encadrement des loyers, sur le papier, pourquoi pas, des gens qui ont du mal à boucler la fin du mois, de voir une baisse sur leur budget immobilier c'est louable. Mais qu'est-ce qu'il se passe avec votre action ? Vous ne construisez plus, mais il y a toujours autant de demandes, il y a moins d'offres, donc comme vous avez un appartement qui se loue là où avant vous aviez 10 personnes qui pouvaient visiter un appartement, aujourd'hui vous en avez 100. On a même eu un témoignage la semaine dernière de 147 appels en une matinée pour un logement. Mais vous croyez que l'encadrement des loyers va servir à qui sur ces 147 dossiers ? Cela va être évidemment le plus riche qui va être retenu. Cela ne va pas être les personnes qui sont en difficulté. Votre système, qui pouvait être sur le papier louable, il est en train de se retourner contre le marché immobilier lyonnais. Faire du logement social, évidemment, je suis pour, on est tous pour. On ne veut juste pas de ghettos. Je pense que c'est entendable de vouloir avoir 30% de logement social au milieu de 70% de logements diffus pour justement intégrer, tirer tout le monde vers le haut plutôt qu'au contraire créer des ghettos où l'on va tirer tout le monde vers le bas. Vous savez ce qu'il se passe dans ces écoles, c'est que les familles qui ont de l'argent elles mettent leurs enfants dans le privé. Nos enfants ne vont plus dans les écoles publiques parce que malheureusement, ces familles ne veulent plus parce qu'il y a trop de familles populaires. C'est une réalité, je le regrette, mais c'est ça qui se passe. Et demain, c'est ce à quoi on va assister. Avec une part trop conséquente de logements sociaux et malheureusement ce sont tous ces jeunes avec de l'énergie et du talent qu'on va continuer à maintenir sous l'eau parce que l'ascenseur social ne fonctionnera pas dans ces conditions-là. D'ailleurs, il ne fonctionne pas dans un certain nombre de quartiers populaires.

Je préfère qu'on aide toutes ces familles à sortir de la misère dans laquelle elles se trouvent. J'aimerais qu'on aide les familles à pouvoir proposer de meilleures formations pour leurs jeunes. Et c'est pourquoi, notre groupe regrette qu'il y ait une trop grosse concentration de logements sociaux dans certains quartiers.

M. LUNGENSTRASS : Sur les écoles privées, on notera qu'au nord de Perrache, on est à un taux d'utilisation et d'enfants qui sont dans ces écoles privées (y compris habitants du 2^e arrondissement) dans un quartier où la mixité sociale est de zéro, qui est incroyable. Donc votre argument tient à peu près 2 secondes. Sur la question ensuite du logement social, en l'occurrence ce n'est pas 60 % de logement social, c'est 60 % de logement abordable. Il y a 40 % de logement social avec différents types que vous avez bien décrit, M. le Maire, et ensuite il y a 20 % de bail réel solidaire. Aujourd'hui, c'est vrai, le logement social même s'il est éligible pour une grande partie de la population, dans les faits, il sert aux personnes les plus modestes, ce qui est très bien par ailleurs. Du coup, il ne sert pas dans les faits, dans l'attribution réelle, la panoplie de la population qu'il peut servir. Aujourd'hui, le logement libre, les 40 % sert au plus aisé, c'est encore plus le cas maintenant depuis 1 an et demi avec tant l'inflation que les taux d'intérêts et les prêts bancaires qui sont compliqués, il sert pour le coup les plus aisés ++. Et du coup, il y a un enjeu, effectivement, ce qui a été renforcé par notre majorité, c'est le bail réel solidaire. C'est-à-dire de découpler la question du coût du foncier et la question de l'usage de la propriété d'un appartement. Il y a un dispositif le BRS qui permet de capter une population qui correspond plus à ce que je dirai une partie de la classe moyenne, même si ce n'est pas toute la classe moyenne. On est en recherche d'ailleurs actuellement, d'autres outils très concrets qui nous permettent de capter l'autre partie de la classe moyenne qui aujourd'hui n'est pas desservie par ce dispositif BRS pour, justement, avoir sur les logements quelque chose qui soit complet sur la population pour que ces 40 % de social plus la partie abordable (avec différents outils) plus le libre puissent correspondre à quelque chose qui soit représentatif ou en tous les cas divers vis-à-vis de la population. Sinon, juste pour dire qu'on a un quartier Confluence qui est très bien desservi avec, en presque île, de manière générale, un taux de motorisation assez faible on parle là de nouveaux habitants, de nouveaux usages. On a beaucoup d'entreprises qui se développent, des habitants, un quartier excellentment bien desservi avec la 3^e gare de la Région à proximité. Avec 2 tramways, tout un tas de solutions donc effectivement, dans ce nouveau quartier on peut porter cette ambition d'avoir un quartier presque piéton, un quartier sans voiture pour que l'on puisse maximiser dans les espaces publics la végétalisation, les espaces agréables, notamment pour les enfants. Travailler le cheminement piéton aussi pour les familles pour aller vers le Caterpilou, cette grande aire de jeux qui verra le jour au printemps prochain. C'est ça l'ambition pour cette phase 2 de Confluence. Et cela sera compatible avec ce qui aura été fait en phase 1 avec la passerelle sur la Darse avec tous les aménagements au niveau du jardin aquatique.

Mme GROSJEAN : Je me permets de rebondir parce qu'il se trouve que moi, j'habite dans le 2^e arrondissement et il se trouve en plus que j'ai des enfants donc je sais un peu de quoi je parle. Il se trouve en plus que mes enfants ont fréquenté une école du nord de l'arrondissement dans laquelle je vous l'assure, il y avait de la mixité. Il y avait de la mixité il y a 4 / 5 ans et effectivement, il y a de moins en moins de mixité. Parce que sur l'école Lamartine, vous avez 140 enfants qui sont partis en l'espace de 5 / 6 ans. Quand vous me dites que ce sont des écoles sur lesquelles il n'y a pas de mixité, ce n'est pas vrai, il y en avait. Il y a aussi des publics fragiles, ce n'est pas parce qu'on ne veut pas les voir et parce qu'on a toujours une étiquette sur le 2^e arrondissement, de l'arrondissement favorisé où il n'y a que des gens riches qui n'ont pas de problème que c'est la réalité. La réalité aujourd'hui c'est qu'à l'école Lamartine, vous avez des enfants qui vivent dans la rue. Je vous invite à aller voir les parents qui se mobilisent pour ces enfants qui habitent passage de l'Argue et qui sont scolarisés en moyenne section. Vous en avez également à l'école Michelet qui n'est pas très loin non plus. Venir nous dire qu'il n'y a pas de problème dans le 2^e arrondissement au niveau des écoles, c'est complètement faux. Venir me dire qu'il n'y a pas de mixité, c'est faux mais le problème c'est que la mixité est en train de s'inverser de votre fait, et on est en train de tuer l'école publique à force de ne pas voir les problématiques et de continuer à creuser ce fossé qui n'existait pas il y a quelques années. Vous pouvez aller discuter avec les enseignants, les directeurs, ils vous disent tous que la sociologie des écoles est en train de changer.

Que vous le voyez ou non, les gens qui ont la possibilité de faire autrement, ce sont des gens qui ont les moyens de déménager. Et s'ils ont envie de quitter Lyon, c'est parce qu'ils ne supportent plus votre politique, c'est ce que l'on entend. Et c'est également les gens qui ont la possibilité de payer une école privée. Tous ceux qui n'ont pas ces possibilités, ils se retrouvent dans les écoles publiques et le niveau est en train de se dégrader que vous le vouliez ou non. Je pense que vous pouvez en parler avec Mme Léger puisqu'il me semble qu'elle partage un tout petit peu la vision des choses.

M. LUNGENSTRASS : Et dans les faits, on a plus d'enfants dans les écoles privées dans le 2^e arrondissement.

Mme GROSJEAN : Non les effectifs n'augmentent pas dans les écoles privées, il n'y a pas d'ouverture de classe qui compensent les fermetures dans les écoles publiques. On ferme des classes dans les écoles publiques, on n'ouvre pas de classe supplémentaire dans les écoles privées. Les effectifs n'augmentent pas. Simplement les écoles privées sont moins impactées pour l'instant puisqu'elles n'ont plus de liste d'attente, là où avant, elles en avaient parce que les familles sont parties mais elles arrivent toujours à se remplir en vidant les écoles publiques. Mais en les vidant pourquoi ?

Mme CONDEMINE : Sur les écoles, je ne crois pas qu'on ait à gagner de stigmatiser les uns ou les autres. Les écoles privées pour beaucoup, c'est un choix aussi confessionnel. Parce qu'il y a des gens qui souhaitent mettre leurs enfants dans un cadre qui correspond à leur pratique privée de la religion. C'est exactement la même chose à Villeurbanne, il y a un quartier où il y a des écoles de confession juive et les gens souhaitent mettre leurs enfants dans ces écoles-là. Cela me paraît bien de préserver cette liberté de culte et de choix d'éducation. Sur le thème du logement social on peut rappeler que la Duchère pendant de longues années, même lorsqu'il y a eu le début des lois en RU était véritablement un ghetto. On a fait attention sous le précédent mandat à abattre les tours, déconstruire un certain nombre de logements en se disant, et on le sait très bien, qu'il faut arrêter de mettre trop de personnes de même situation sociale ou de même confession à un endroit. On a fait appel à des architectes de renom pour faire des habitations en se disant que cela allait attirer une population qui serait en capacité d'acheter des logements moins chers qu'ailleurs. Je crois qu'il faut veiller à cela. Je suis pour le vivre ensemble et je pense que c'est important de faire attention à cela dans une ville.

M. le Maire : J'ai trouvé, pourtant je n'étais pas membre de cette majorité au précédent mandat, le travail qui a été mené par Gérard Collomb pendant deux décennies, d'essayer d'équilibrer sur le territoire l'intégration du logement social partout dans la ville, qu'on puisse tirer tout le monde vers le haut, est une bonne chose parce que cela nous permet de lutter, aussi, plus efficacement contre certains trafics. Je trouve que là-dessus il y a eu du bon. Attention à ne pas retomber dans ces travers, dont l'objectif unique est d'arriver à un chiffre. Parce que c'est ça l'objectif, c'est d'arriver au 25 % de logements sociaux sur la ville. Mais faisons le sur un temps légèrement plus long mais de manière plus équilibrée pour ne pas avoir à le payer plus tard.

M. LUNGENSTRASS : Pour le coup on est largement bien parti pour avoir ce chiffre de 25% qui est la loi, il n'y a pas de sujet là-dessus. Je partage à 100% ce que tu as dit Anne-Sophie, c'est pour cela que l'on fait les efforts aussi pour limiter ce clivage grandissant qu'il y a dans le logement, entre population les plus aisés et population les plus modestes avec les outils BRS et d'autres qu'on est en train de regarder, pour avoir, si ce n'est quelque chose de parfaitement représentatif, cela paraît difficile, mais en tous les cas quelque chose qui représente l'ensemble de la population. Cela paraît essentiel et cela sera important aussi pour la vie dans le quartier de Confluence, pour les services publics qu'on y installe, pour les commerces, pour les entreprises, pour l'ensemble de la vie dans ce quartier. C'est cela qui est important et aujourd'hui le fait que par ailleurs le logement libre soit aussi compliqué d'accès et cela concerne une grande majorité des personnes, effectivement cela n'aide pas.

M. le Maire : Attention, vous dites : « nous allons largement y arriver », je rappelle que vous faites beaucoup moins bien que la précédente équipe municipale pour la construction de logements sociaux. Il y a avait 7000 logements construits par an, on est à peine à 2000 ! Les chiffres ne parlent pas pour vous. Même si vous l'annoncez partout, ce n'est pas le sujet. Malheureusement vous allez moins vite et vous faites moins bien, c'est tout ce que je note.

M. LUNGENSTRASS : Je vais vous lâcher un scoop, au prochain mandat cela sera probablement encore moins sur la Ville de Lyon intra-muros parce que la Ville elle s'est construite. On a la ZAC des Girondins qui est en train de se terminer, Confluence qui sera terminée et puis les autres qui seront pareil entamées ou terminées. A un moment donné, effectivement en ville intra-muros à Lyon, cela ne sera pas possible de construire, c'est pour cela que l'on travaille sur la sur-élévation, et sur le travail non diffus. Forcément à force de construire, oui à un moment il n'y aura plus d'espace et c'est pour cela que cela concerne une densification des communes alentours, c'est normal. Et puis, il y a eu un certain nombre de logements qui ont été construits donc à un moment donné les espaces manquent. Je ne vois pas où vous voulez construire ? On ne va pas construire sur le parc de la Tête d'Or !

M. Le Maire : Oui mais il n'y a pas que les ZAC, il n'y a pas que le public, il y a aussi le privé. Je sais que dans votre vision d'extrême gauche, vous avez du mal à l'intégrer mais il y a aussi les projets diffus de promoteurs qui rénovent de vieux immeubles qui peuvent être dans le 7^e, 8^e dans le 5^e c'est ça la réalité de ce qui se passe dans le projet immobilier, et heureusement ce n'est pas que sur les sites publics qu'on a de la construction.

La ZAC de Confluence ou la ZAC des Girondins représentent une petite part de tout ce qui se fait dans l'agglomération. C'est le diffus qui fait la grande partie du logement et en plus du logement social. Ce sont les opérateurs privés qui vendent l'état futur d'achèvement aux bailleurs sociaux et c'est là-dessus où je vous dis qu'il y a un gros retard. N'ayez pas en tête qu'il y a que les ZAC pour pouvoir construire du logement.

M. FERNOUX : On vit dans un monde fini avec des emprises foncières limitées, on n'aura pas ad vitam aeternam. D'un point de vue national la promotion immobilière, elle n'est pas à son apogée actuellement. Donc ce n'est pas que local, qu'au niveau lyonnais.

M. le Maire : Je pense que vous comme moi, vous lisez la presse. Vous êtes au courant qu'il y a le ZAN (Zéro artificialisation nette) qui va être mis en place. Cela veut dire que derrière on va être obligé de ne plus construire sur ces zones qui ne sont pas artificialisées, de fait le ZAN va favoriser la requalification d'espaces existants. Cela m'étonne que vous n'ayez pas le réflexe.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis défavorable.**

POUR : 3 - Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX, M. Valentin LUNGENSTRASS.

CONTRE : 11 - M. Roland BERNARD, Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Denis BROLIQUIER, M. Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Anne-Sophie CONDEMINE, Mme Pauline GROSJEAN, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Jean-Bernard NUIRY, M. Pierre OLIVER, M. François ROYER, Mme Florence VERNEY-CARRON

11 - 2023-11380-CMMA2-130 - Lyon 2e et 3e - Approbation de la gratuité partielle relative à la prolongation de 6 mois de la mise à disposition consentie au profit de l'association Habitat et Humanisme Rhône de trois appartements dans le cadre de l'avenant n°1 aux deux conventions d'occupation signées le 3 août 2022 - EI 02012, 03079 et 03441 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction centrale de l'immobilier

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : Cette délibération prévoit une prolongation pour une durée de 6 mois de la mise à disposition de trois appartements situés, dont un dans le 2e arrondissement, aux adresses suivantes :

- 2 Bis rue des Forces (Lyon 2)
- 1 Rue du commandant Dubois (Lyon 3)
- 142/144 Rue Charial (Lyon 3)

Ces biens sont actuellement prêtés au profit de l'association Habitat Humanisme Rhône avec une gratuité de 50% dans le but d'accueillir des familles ukrainiennes impactées par la guerre.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

12 - 2023-17126-MA2-137 - Examen et adoption de l'état spécial du 2° arrondissement pour l'exercice 2024 - Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants - Mairies d'arrondissement - Mairie du 2ème

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : Il convient ce soir de voter le budget primitif de l'exercice 2024. Comme chaque année, le cadre est contraint de par la loi PML et les règles fixées par la Ville de Lyon.

La dotation 2024 est identique à celle de 2023 mais des crédits complémentaires sont inclus à la Dotation de Gestion Locale : augmentation du marché alimentaire des crèches, frais de gestion de la salle Confluence et élections européennes du 9 juin 2024.

Dotations de gestion locale (DGL) : 276 479 €

Dotations d'animation locale (DAL) : 69 470 €.

Et en investissement à hauteur de : 63 016 €

Au sein des équipements, des ajustements de crédits sont faits entre les salles associatives et la Mairie et les frais généraux en fonction des évolutions de tarifs ou de volumes, les fluides principalement.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

13 - 2023-13983-CMMA2-118 - Attribution de subventions au titre de la politique du handicap pour un montant de 15 000 euros - 2ème tranche - Exercice 2023 - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Mission égalité et hospitalité

Rapporteur : Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

14 - 2023-14136-CMMA2-119 - Approbation de la gratuité d'entrée au musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique à l'occasion des trois temps forts organisés autour de l'exposition Emily Dickinson, Michel Lepetitdidier, Hadrien Pelletier et Laura Ben Haïba les 13 décembre 2023, 18 janvier et 15 février 2024. - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Pôle des musées d'histoires et sociétés

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

15 - 2023-13910-CMMA2-120 - Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de la Salle à l'Italienne du Théâtre des Célestins au profit de l'Institut Lumière dans le cadre du Festival Lumière - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Théâtre des célestins

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

Mme GUILLOTEAU : Nous donnerons un avis favorable, mais il est quand même dommage de demander notre avis après l'événement.

M. le Maire : Cela ne se faisait pas au précédent mandat mais là maintenant on vote après, c'est bien, cela nous laisse le choix !

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

16 - 2023-13861-CMMA2-121 - Attribution de subventions de fonctionnement à 4 structures culturelles, sur le Fonds d'Intervention Culturel - FIC pour un montant global de 96 500 €. Approbation de conventions - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

Mme GUILLOTEAU : Nous demandons un vote séparé pour cette délibération.

Concernant l'association Institut Français de Civilisation Musulmane pour une aide de 45 000 euros. La Métropole a relevé que l'activité culturelle programmée par rapport à son ampleur était insuffisante et qu'également la gestion financière de la structure était mauvaise. De ce fait, nous préférons nous abstenir sur cette structure.

Il y a également une autre structure qui s'appelle KIBLIND, qui est une association autour des projets d'illustrations contemporaines qui est proposée pour un montant de 10 000 euros. Association qui a été créée le 15 septembre dernier, parue au journal officiel le 26 septembre 2023. Ils ont organisé un événement le 7 et 8 octobre aux Subsistances, 1^{er} événement et par miracle on voit arriver cette structure pour une subvention. Là aussi, à posteriori, avec une somme assez importante pour un premier événement, 10 000 euros ! Peut-être que M. Lungenstrass vous connaissez personnellement cette association ? Vous allez pouvoir nous expliquer et nous donner les ingrédients de cette recette miraculeuse pour l'obtention d'une subvention express par rapport à l'ancienneté d'édition alors que certaines associations attendent depuis des années pour être soutenues par la Ville. On aimerait bien l'appliquer à nos associations du 2^e et qu'elles aussi bénéficient de cette formule express pour les aides.

M. le Maire : Déjà, on commence à s'habituer à ces délibérations où on ne nous demande pas vraiment notre avis puisque l'événement a déjà eu lieu. Au précédent mandat, je parle sous le contrôle de ceux qui étaient élus avant, il est de la coutume à la Ville de Lyon d'avoir minimum un an d'ancienneté avant de pouvoir toucher des subventions publiques. Le temps que la collectivité puisse étudier les bilans des associations, le rapport d'activité, ce qui est normal puisque c'est de l'argent public. Là, on a attendu 10 jours ! Je redis les dates, l'association a été déclarée le 15 septembre, elle est parue au journal officiel le 26 septembre pour un événement qui avait lieu la semaine d'après. Je vous propose évidemment de voter contre cette subvention, cela paraît assez louche, le temps qu'on ait des informations complémentaires. Peut-être que cette association fait du très bon travail, mais cela nous surprend sur les méthodes, comme l'a dit Mme Guilloteau, depuis des années certaines associations qui sont là depuis des décennies attendent une aide de la Ville de Lyon. Comme nous n'avons pas de réponse aujourd'hui, on va attendre les réponses du conseil municipal de Lyon, je suis certain qu'il y aura une bonne raison pour cette association.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil demande un vote par division. Avis favorable pour les autres structures concernées dans la délibération.

- **Vote séparé sur la subvention de l'association KIBLIND :**

Contre : M. Roland BERNARD, Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Denis BROLIQUIER, M. Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, Mme Pauline GROSJEAN, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Jean-Bernard NUIRY, M. Pierre OLIVER, M. François ROYER, Mme Florence VERNEY-CARRON

Pour : Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX, M. Valentin LUNGENSTRASS

- **Vote séparé sur la subvention de l'association Institut Français de Civilisation Musulmane (IFCM) :**

Abstention : M. Roland BERNARD, Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Denis BROLIQUIER, M. Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, Mme Pauline GROSJEAN, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Jean-Bernard NUIRY, M. Pierre OLIVER, M. François ROYER, Mme Florence VERNEY-CARRON

Pour : Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX, M. Valentin LUNGENSTRASS

17 - 2023-13912-CMMA2-122 - Approbation d'une convention de mise à disposition à titre partiellement gratuit du Théâtre des Célestins au profit de la Fondation Recherche Alzheimer dans le cadre de leur gala annuel

- Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Théâtre des célestins

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

M. le Maire : On peut saluer le travail remarquable qui est mené par Christelle Bardet sur la fondation Alzheimer avec Gérard Herrbach que l'on connaît bien aussi puisqu'il a été longtemps consul du Luxembourg. C'est l'une des maladies qui touche le plus notre société mais peu d'argent va pour la recherche contre Alzheimer. Il y en a eu beaucoup pour le cancer et justement par ce type d'événement j'espère vraiment que l'on va réussir à faire avancer la recherche sur Alzheimer. Il y avait un très bel article dans le Progrès sur cet événement

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

18 - 2023-13804-CMMA2-135 - "Patinoire Charlemagne - Travaux de rénovation" - 100 cours Charlemagne à Lyon 2ème - Opération n° 02061650 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme n° 20004 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de la construction - Sous-direction logistique immobilière

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

Mme GUILLOTEAU : Nous donnons un avis plus que favorable pour que notre patinoire soit mise aux normes mais aussi modernisée pour accueillir nos belles équipes sportives.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.*

19 - 2023-13964-CMMA2-123 - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2023 - Approbation de conventions - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction évènements et animation

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINE

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.*

20 - 2023-13976-CMMA2-124 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon dans le cadre de l'attribution d'une subvention de 80 000 euros pour la Fête des Lumières 2023 - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction évènements et animation

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINE

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.*

21 - 2023-14002-CMMA2-125 - Fêtes de fin d'année - Illuminations 2023 : attributions de subventions d'un montant total de 145 140 euros aux associations de commerçants - Approbation de conventions - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINE

M. le Maire : Evidemment que nous allons donner un avis favorable, espérons qu'il y aura plus d'illuminations que les précédentes années, je n'en suis pas certain.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.*

22 - 2023-15297-CMMA2-126 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à la fondation Tara pour ses actions de sensibilisation à la préservation de la biodiversité - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction Biodiversité et nature en Ville

Rapporteur : François ROYER

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

23 - 2023-10997-CMMA2-127 - Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec l'Association APORA relative à la participation financière à la campagne d'information sur les risques industriels "LES BONS REFLEXES" - Délégation service au public et sécurité - Direction de la sécurité et prévention

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

24 - 2023-11425-CMMA2-132 - Restauration de l'orgue de Saint-François-de-Sales (Lyon 2e arr.) - Participation financière de la Fondation Saint-Irénée à hauteur de 80 000 € à la restauration du Grand Orgue Cavallé-Coll - signature d'une convention de partenariat-offre de concours entre la Fondation Saint-Irénée et la Ville de Lyon et actualisation du plan de financement prévisionnel - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles

Rapporteur : Jean-Bernard NUIRY

M. le Maire : Cette subvention vient en complément de ce qui a déjà été annoncé par la Ville de Lyon. C'est une opération d'ensemble de plus 1 million d'euros, on va avoir l'occasion d'en parler. Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

25 - 2023-11385-CMMA2-134 - "Orgue de Saint François de Sales - Restauration" - Opération n° 02053514 - 11 rue Auguste Comte à Lyon 2ème - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20005 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de la construction - Sous-direction logistique immobilière

Rapporteur : Jean-Bernard NUIRY

M. le Maire : On peut préciser que si certains d'entre vous, habitants du quartier souhaitent participer à la rénovation de cet orgue, vous pouvez le faire comme je l'ai fait, sur le site de la fondation du patrimoine. Les dons sont déductibles à hauteur de 66% des impôts. Quand vous rentrez dans l'église Saint François vous avez un QR code que vous pouvez scanner depuis votre téléphone ou alors vous pouvez le faire sur le site internet.

M. NUIRY : Nous allons essayer d'organiser une visite d'ici la fin de l'année.

M. le Maire : Excellente nouvelle, depuis un an que le projet est lancé, les différentes subventions commencent à arriver et c'est de bon augure pour la restauration de cet orgue qui est magnifique. On a quand même inauguré il y a 3 semaines, la restauration de l'orgue de Saint Bonaventure, avec les mêmes partenaires que pour l'orgue de Saint François. On a de la chance dans le 2^e arrondissement, on prend soin de notre patrimoine.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

* * * * *

M. le Maire : Merci au public très nombreux comme à chaque fois dans le 2^e arrondissement, vous êtes beaucoup plus nombreux que dans les autres arrondissements à assister aux conseils. L'ordre du jour étant épuisé, cette séance est terminée. La prochaine séance du conseil d'arrondissement aura lieu le mercredi 6 décembre à 18h30 elle sera précédée d'un CICA à 17h30 sur le thème : Projet Rive droite du Rhône.